

AVIS DE CONSULTATION

RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une consultation des occupants et des propriétaires fonciers des Zones d'Activité Economique (ZAE) de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole du **18 septembre 2023 au 18 octobre 2023 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs.

La consultation vise les personnes physiques ou morales étant occupantes ou propriétaires d'un terrain d'une Zone d'Activité Economique. Ces personnes sont invitées à vérifier l'exactitude des données recensées dans l'inventaire.

À l'issue de la consultation, l'Inventaire des Zones d'Activité Economique, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques effectuées, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire d'Amiens Métropole.

Le siège de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole est désigné siège de la consultation.

Au cours de la consultation, les pièces du dossier, en version matérielle et non anonymisées, seront tenues à disposition du public concerné du **18 septembre 2023 au 18 octobre 2023 inclus**.

- **Au siège de la Communauté d'Agglomération :**
Place de l'hôtel de Ville, à AMIENS
Aux jours et heures d'ouverture habituelle au public.
- Et pour la version dématérialisée, anonymisée, sur **l'espace dédiée** à la consultation des pièces en ligne : sur Amiens.fr / rubrique Actualité ou sur <https://carto.aduga.org>

Le public visé pourra consigner ses observations et suggestions :

Par voie électronique à **l'adresse mail suivante** : deveco@amiens-metropole.com.

Le présent avis sera affiché pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'EPCI, en mairie des communes comprenant une Zone d'Activité Economique ainsi que sur lesdites zones.